

PRIX GEORGES COLLIGNON

Le Lions Club Liège Val Mosan organise un prix biennal de peinture à la mémoire de son ancien membre Georges Collignon, décédé en 2002. Ce prix est destiné à encourager un(e) jeune artiste (moins de 40 ans au 1er juin 2015) domicilié(e) en Belgique, à poursuivre sa carrière en lui attribuant une somme d'argent et en lui offrant une participation à l'exposition (Salle Saint-Georges, Musée des Beaux-Arts de Liège, du 9 octobre au 29 novembre 2015 / vernissage le 8 octobre) des œuvres des candidats sélectionnés sur dossier.

La sixième édition du Prix Georges Collignon, organisée en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie », le Musée en Plein Air du Sart-Tilman et l'Echevinat de la Culture & de l'Urbanisme de la Ville de Liège, se tiendra en octobre 2015.

Le montant du prix est de 3 000 euros.

La remise du prix aura lieu le 8 octobre 2015, au Musée des Beaux-Arts de Liège (Féronstrée, 86, B-4000 Liège), où seront exposées trois œuvres de chaque artiste sélectionné.

Date limite d'inscription : 17 juin 2015

Pour tout renseignement : Pierre Henrion (p.henrion@ulg.ac.be)

GEORGES COLLIGNON 1923-2002

Dès après ses études à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège (1939-1945), Georges Collignon s'engage dans le sillage des avant-gardes. Il participe à l'aventure des abstraits de l'après-guerre. On le retrouve au sein de Réalité-Cobra (1950) et du groupe Art abstrait (1952). Lauréat du Prix de la Jeune Peinture belge en 1950, il devient en Wallonie et à Bruxelles une figure représentative de la nouvelle génération. En s'établissant à Paris (1950-1968), il gagne une renommée internationale à laquelle son retour à Liège ne nuit aucunement.

Il est difficile de définir la manière de Collignon tant la diversité de l'expression est grande. Le meilleur dénominateur commun à toutes ses expériences serait sans doute la qualité proprement picturale du travail. Qu'il s'agisse d'abstraction ou de figuration à laquelle il revient au milieu des années 1960, ses recherches témoignent d'une sensibilité de la ligne, du rythme et de la couleur qui le place parmi les peintres belges les plus remarquables de son temps.

RÈGLEMENT

Article 1.

Dans le but de promouvoir l'expression picturale contemporaine tout en honorant la mémoire de Georges Collignon (1923-2002), un de ses plus illustres membres, le Lions Club Liège Val Mosan organise un prix biennal de peinture. La sixième édition du prix est organisée en 2015, en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie », le Musée en Plein Air du Sart-Tilman et l'Echevinat de la Culture & de l'Urbanisme de la Ville de Liège.

Article 2.

Le Prix Georges Collignon est ouvert aux artistes de moins de 40 ans à la date du 1er juin 2015.

Les candidats doivent être domiciliés en Belgique.

Sont exclus du concours les membres du jury et leurs parents jusqu'au troisième degré compris.

Article 3.

La participation au Prix Georges Collignon n'est enregistrée que sur envoi du bulletin d'inscription (voir annexe) dûment complété et d'un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une photocopie de la carte d'identité et de reproductions photographiques d'œuvres récentes, accompagnées d'une légende (titre, technique, dimensions, date).

Les dossiers numériques ne sont pas acceptés.

Il est demandé aux candidats d'être particulièrement attentifs à la qualité des documents imprimés qu'ils envoient.

Les dossiers doivent être envoyés avant le 17 juin 2015 (date de la poste) à l'adresse suivante :

Pierre Henrion

10, rue Haisse, B-4670 Mortier

Les dossiers des artistes sélectionnés sont conservés par le Lions Club Liège Val Mosan. Les artistes non-sélectionnés peuvent récupérer leur dossier sur simple demande à l'accueil de l'exposition organisée à la Salle Saint-Georges (Musée des Beaux-Arts de Liège, Féronstrée, 86, B-4000 Liège), du 9 octobre au 29 novembre 2015.

Article 4.

Un seul prix, le « Prix Georges Collignon », est attribué. Son montant est de 3 000 euros. Le jury se réserve le droit de ne pas l'attribuer.

Article 5.

Le jury délibère en deux temps :

- une sélection est effectuée en juin 2015, sur examen des dossiers envoyés. Les candidats retenus sont invités à participer en présentant trois œuvres à l'exposition *Prix Georges Collignon* (Salle Saint-Georges, Musée des Beaux-Arts de Liège, du 9 octobre au 29 novembre 2015);

- la désignation du lauréat est effectuée à l'examen des œuvres présentées lors de l'exposition susmentionnée.

Le vote s'effectue à la majorité simple. En cas de parité, la voix du Président est prépondérante. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Les résultats sont proclamés lors du vernissage de l'exposition.

Article 6.

Pour que leur participation soit valable, les candidats sélectionnés pour l'exposition doivent déposer trois œuvres aux dates, heures et lieu qui leur seront communiqués.

Les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone de l'auteur doivent être indiqués au dos de chaque œuvre.

Un système d'accrochage doit être prévu pour chaque œuvre.

Si un artiste sélectionné propose une pièce qui présente des particularités et difficultés techniques d'installation, il s'engage à procéder lui-même à son accrochage et décrochage, aux heures et à l'endroit qui lui seront communiqués.

Le dépôt et la reprise des œuvres se font aux frais, risques et périls des candidats. Aucun transport n'est assuré.

Le Lions Club Liège Val Mosan décline toute responsabilité quant aux travaux qui lui sont confiés. Les candidats sont tenus de faire assurer ceux-ci « tous risques ».

Après la clôture de l'exposition, les œuvres seront impérativement reprises par les candidats aux dates qui leur seront communiquées.

Article 7.

Le jury, présidé par Pierre Henrion, historien de l'art, professeur à l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège, est composé de

- Julie Bawin, Professeur adjoint, Histoire de l'art contemporain, ULg
- Jean-Michel Botquin, galeriste, Galerie Nadja Vilenne
- Sarah Charlier, directrice de l'Espace d'Art contemporain « Les Brasseurs »
- Alain Delaunois, journaliste, critique d'art
- André Delalleau, artiste, professeur à l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège
- Julie Hanique, historienne de l'art (SPACE Collection)
- Babis Kandilaptis, artiste, professeur à l'École supérieure des Arts plastiques et visuels de Mons
- Michel Leonardi, artiste, professeur à l'École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège
- Marie-Hélène Joiret, historienne de l'art, directrice du Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie »
- Yves Randaxhe, historien de l'art, conservateur de la collection d'art contemporain de la Banque Nationale de Belgique
- Françoise Safin, historienne de l'art, Ville de Liège, pôle « Expositions »
- Charles-Henri Sommelette, artiste, lauréat du Prix Collignon 2013
- un représentant du Lions Club Liège Val Mosan.

Article 8.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire une ou plusieurs des œuvres sélectionnées, à toutes fins utiles, pour la promotion du concours.

Article 9.

Le fait de participer au concours entraîne pour le concurrent l'acceptation inconditionnelle des dispositions du présent règlement. Son interprétation est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Pierre Henrion (e-mail : p.henrion@ulg.ac.be).

PRIX GEORGES COLLIGNON

Date limite d'inscription : 17 juin 2015

Je, soussigné

né(e) le

domicilié(e) rue, n°.....,

à (code postal) (ville)

Tél. // e-mail

déclare par la présente m'inscrire au Prix Georges Collignon et accepte sans réserve toutes les clauses de son règlement.

Je m'engage, dans le cas où je serais sélectionné(e) à participer avec trois œuvres à l'exposition *Prix Georges Collignon* qui sera organisée à Liège, à la Salle Saint Georges (Musée des Beaux-Arts de Liège) du 9 octobre au 29 novembre 2015 (vernissage le 08/10).

....., le

"LU ET APPROUVE"
Signature